RECONNAISSANCE POSTERIEURE A LA NAISSANCE

□ Le père

A remettre à la Mairie le jour de la reconnaissance
Avec l'original des pièces d'identité
Et un justificatif de domicile ou de résidence du père
Joindre l'acte de naissance de l'enfant

Père (remplir obligatoirement les informations sur la mère)

Nom *:

Prénoms *:

Date de naissance *: / /

Lieu de naissance *:

Profession *:

Adresse *:

A déclaré reconnaitre

Nom l'enfant *:

Prénoms de l'enfant* :

Sexe *:

Né(e) le *: A *:

Mère :

De Nom* :

Prénoms* :

Date de naissance *: / /

Lieu de naissance *:

Profession *:

Adresse *:

Et être informé du caractère divisible du lien de filiation ainsi établi.

Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, (Nom et Prénom) de l'Officier d'Etat Civil, avons signé avec le déclarant.

Jour de la Reconnaissance :

Heure :

:-

*champs à remplir obligatoirement